Informations clés concernant le Plan 1+1 – Partager Notre Futur (le « Plan 1+1 »)

Introduction

Ce plan volontaire vous permet d'acheter des actions Kingfisher en utilisant des sommes cotisées pendant 6 mois, entre janvier 2021 et juin 2021.

Ces actions, que nous appelons ***Actions Achetées***, seront acquises en votre nom en juillet 2021 puis conservées dans un compte créé pour vous par Computershare, notre administrateur du plan, sur son portail EquatePlus.

Lorsque vos Actions Achetées sont ajoutées à votre compte, vous obtenez également le droit de recevoir le même nombre d'actions gratuites supplémentaires en juillet 2022. Ce sont vos ***Actions Supplémentaires*** gratuites. Vous pouvez voir le nombre d'Actions Supplémentaires qui vous est accordée dans les détails de votre compte EquatePlus. Ces actions entreront en votre possession à compter de juillet 2022, à condition d'avoir conservé toutes vos Actions Achetées sur votre compte EquatePlus jusqu'à cette date et d'être toujours un employé de d'une société du groupe Kingfisher.

Lorsque vous devenez détenteur des Actions Supplémentaires, vous serez soumis(e) à la taxation liée à cette acquisition. Computershare vendra une partie de vos Actions Supplémentaires pour la couvrir et nous procéderons à cette opération via votre fiche de paie afin que vous n'ayez pas à prendre d'autres mesures (lire la suite de ce document).

Après juillet 2022, vous pouvez conserver, vendre ou transférer la totalité ou une partie des actions de Kingfisher que vous détenez.

Le présent document est un résumé des principales conditions générales du Plan 1+1. Toutefois, les modalités juridiques détaillées du Plan 1+1 sont énoncées dans les Conditions générales et le Règlement du Plan 1+1. Ces documents sont disponibles sur www.Kingfisher-shareplan.com . En cas de différences entre les conditions énoncées dans le présent document et les Conditions générales et le Règlement du Plan 1+1, seuls seront considérés comme documents de référence, les « Conditions générales et le Règlement du Plan 1+1 ».

Comme pour tout investissement, il convient de souligner les risques liés à la détention des Actions Achetées et des Actions Supplémentaires. Si le cours de transaction de ces actions peut augmenter, il peut également baisser.

Comment ça marche ?

Il vous appartient de décider :

- Si vous souhaitez rejoindre le Plan 1+1

- Et si vous le faites, à quelle hauteur souhaitez-vous contribuer au Plan 1+1 chaque mois pendant 6 mois à compter de janvier 2021.

Pour chaque pays, des montants minimum et maximum de contribution seront appliqués selon leur monnaie locale dans le respect de la réglementation, notamment sur le montant autorisé à être prélevé en rapport avec le salaire net disponible mensuellement.

Vous pouvez modifier le montant de votre contribution ou choisir de quitter ou de rejoindre le Plan 1+1 autant de fois que vous le souhaitez pendant la période d'inscription (à savoir du 12 octobre au 20 novembre). Toutefois, une fois la période d'inscription terminée, vous ne pourrez plus apporter d'autres modifications. Réfléchissez donc bien au montant de votre contribution. Si votre situation change, vous pouvez interrompre les prélèvements et recevoir leur remboursement – en ce cas cependant veuillez noter que vous sortirez définitivement du Plan 1+1.

Après avoir confirmé l'adhésion au Plan 1+1, le montant de votre participation sera déduit de votre salaire normal (après impôts) à chaque période de paie et envoyé à Computershare.

Vos contributions mensuelles seront converties de la monnaie de votre pays d'origine en livres sterling chaque mois et, à la fin de la Période de contribution de 6 mois, elles seront utilisées par Computershare pour acheter des actions Kingfisher en votre nom en juillet 2021. Ces actions sont appelées « Actions Achetées » et seront détenues dans un compte établi pour vous par Computershare dans EquatePlus.

Le nombre d'actions de votre compte Computershare peut augmenter au fil du temps de trois façons différentes :

- **Ajout de dividendes découlant d'actions achetées**
  Deux fois par an, Kingfisher peut être amené à effectuer un petit versement à tous les détenteurs d'actions. Ce versement, que l'on appelle « dividende », est lié aux Actions Achetées. Ces versements ne sont pas garantis. Tous les dividendes que vous recevrez en fonction de vos Actions Achetées seront automatiquement réinvestis dans l'achat d'actions de Kingfisher en votre nom par Computershare. Ces ***Dividendes liés aux Actions Achetées*** seront ajoutés à votre compte EquatePlus.

- **Ajout d'Actions Supplémentaires**
  Pour chaque action achetée, Kingfisher vous donnera une action supplémentaire correspondante. Ces Actions Supplémentaires apparaîtront sur votre compte EquatePlus. La propriété de ces Actions Supplémentaires vous sera transférée si vous avez conservé toutes vos Actions Achetées et tous vos Dividendes liés aux Actions sur votre compte EquatePlus jusqu'en juillet 2022. Si vous vendez vos Actions Achetées ou vos Dividendes liés aux Actions connexes avant juillet 2022, ces Actions Supplémentaires ne vous seront pas transférées.

- **Ajout de Dividendes liés aux Actions Supplémentaires**
  Comme vous n'êtes pas détenteur des Actions Supplémentaires avant juillet 2022, vous n'avez pas droit à des dividendes réels sur ces actions. Cependant, en vertu du Plan 1+1, la valeur des dividendes qui vous auraient été versés si vous aviez possédé les Actions Supplémentaires depuis juillet 2021 sera réinvestie pour ajouter automatiquement d'autres ***Dividendes liés aux Actions Supplémentaires*** à votre compte, à condition que vous gardiez vos Actions Achetées et vos Dividendes liés aux actions sur votre compte jusqu'en juillet 2022. À ce moment-là, vous détiendrez ces Actions Supplémentaires mais aussi les Dividendes liés aux Actions Supplémentaires additionnels.

Vous pouvez quitter le Plan 1+1 à tout moment. Cependant, si vous partez avant juillet 2022, vous n'aurez pas le bénéfice des actions supplémentaires (voir la section « Quitter le Plan 1+1 » ci-dessous). Si vous restez dans le Plan 1+1 jusqu'en juillet 2022, vous êtes alors libre de décider de conserver, vendre ou transférer tout ou partie des actions Kingfisher détenues actuellement par vous sur votre compte EquatePlus.

La participation au Plan 1+1 entraîne des conséquences fiscales qui varient selon le pays dans lequel vous vivez. Tous les détails sont fournis dans les Notes fiscales que nous vous conseillons de lire dans leur intégralité afin de comprendre les implications fiscales de votre participation au plan. Ces Notes fiscales sont disponibles sur le microsite du Plan 1+1 www.Kingfisher-shareplan.com .

Voici quelques informations supplémentaires sur les éléments clés du Plan 1+1 :

Qui peut adhérer au plan ?

Le Plan 1+1 offre aux collègues de Kingfisher la possibilité d'acheter des actions de Kingfisher et de partager notre avenir collectif.

Vous pouvez adhérer au Plan 1+1 si, au 22 septembre 2020, vous êtes un salarié en CDI ou en CDD, que vous soyez à temps plein ou à temps partiel. Les prestataires ou intérimaires (c'est-à-dire non salariés par le groupe Kingfisher) ne sont pas éligibles.

Comment participer ?

Le Plan 1+1 est administré par une société appelée Computershare via son portail employés EquatePlus, qui sera ouvert aux employés de Kingfisher à partir du 12 octobre 2020.

Si vous décidez de participer, vous devez accéder à votre compte EquatePlus à l'aide de votre ID utilisateur et du mot de passe que vous recevrez par courrier postal début d'octobre. Pour des raisons de sécurité, le mot de passe et l'ID utilisateur seront envoyés séparément.

Après avoir accédé à votre compte, veuillez suivre les étapes suivantes pour adhérer au plan :

- Cliquez sur le bouton ‘S’inscrire’
- Confirmez que vous avez lu et accepté les Conditions générales et le Règlement du Plan 1+1
- Choisissez le montant que vous souhaitez cotiser tous les mois
- Passez votre inscription en revue
- Appuyez sur ‘Enregistrer’

Vos contributions

Pour acheter des actions Kingfisher dans le cadre du Plan 1+1, vous devez verser des contributions chaque mois pendant 6 mois, entre janvier 2021 et juin 2021. Il y a des contributions mensuelles maximales et minimales dans chaque pays, à savoir

Pays	**Contribution minimale par mois**	**Contribution maximale par mois***
France	10€	250€
République d’Irlande	10€	250€
Pologne	50ZL	1250ZL
Portugal	10€	250€
Espagne	10€	250€
Turquie	100TRY	2500TRY
Royaume-Uni	10 £	250 £

* Le montant de cotisation autorisé dans le pays où vous êtes employé peut être soumis à une limite. Vous en serez informé si tel est le cas.

Une fois la période d’inscription terminée, vous ne pourrez plus modifier le montant de votre contribution mensuelle ou suspendre vos contributions pendant la Période de contribution de 6 mois.

Si vous souhaitez mettre fin à vos contributions au Plan 1+1, vous pouvez le faire à tout moment et les contributions précédemment versées vous seront remboursées via votre fiche de paie. Les contributions sont détenues en livres sterling et seront converties dans votre monnaie locale en utilisant le taux de change en vigueur au moment voulu. En cas de variations du taux de change pendant la Période de contribution, il se peut que vous perceviez un montant supérieur ou inférieur à celui de vos contributions initiales en raison des fluctuations du taux de change. Vous cesserez d’être membre du Plan 1+1 et ne recevrez alors pas d’Actions Achetées ni d’Actions Supplémentaires gratuites en juillet 2022. Vous ne pourrez pas reprendre vos contributions au Plan 1+1.

Contribution au Plan 1+1

Nous nous engageons à faire en sorte que tous les collègues aient la possibilité de détenir des actions de Kingfisher.

Si le Plan 1+1 est très populaire auprès des collaborateurs, nous pouvons être amenés à réduire le montant de votre souhait de versements mensuels afin que le coût du Plan 1+1 soit conforme à notre budget et que tous les collègues qui souhaitent y participer puissent le faire. Pour cela, nous réduirons les montants des souhaits de prélèvement mensuel les plus élevés.

Si cela se produisait, nous vous notifierons le montant de votre contribution révisée (à la baisse) avant le début des prélèvements.

Vos Actions Achetées

En juillet 2021, Computershare achètera des actions avec vos contributions et les détiendra en votre nom sur votre propre compte EquatePlus. Il s'agit de vos Actions Achetées. Computershare ne peut acheter qu'un nombre entier d'actions avec vos contributions, de sorte que le montant des contributions insuffisantes pour acheter une action entière vous sera restitué via votre fiche de paie.

Une fois les Actions Achetées ajoutées à votre compte EquatePlus, vous êtes libre de les vendre ou de les transférer en tout ou partie (sous réserve du respect du règlement de Kingfisher concernant les dates d'achat et de vente des actions Kingfisher, qui vous a été communiqués si vous êtes concerné). Toutefois, veuillez noter que si vous les vendez des actions de votre compte EquatePlus avant juillet 2022, vous ne pourrez pas recevoir vos Actions Supplémentaires.

Si Kingfisher plc venait à verser un dividende après juillet 2021, vous toucheriez ces dividendes tant que vos Actions Achetées sont détenues sur votre compte EquatePlus. Ces dividendes sont destinés à être automatiquement réinvestis pour acquérir davantage d'actions Kingfisher, appelées « Dividendes liés aux Actions ». Ces Dividendes liés aux Actions additionnels seront ajoutés à votre compte EquatePlus.

Seules des actions entières de Kingfisher peuvent être achetées avec les dividendes, de sorte que les montants qui ne sont pas utilisés pour acquérir davantage d'actions Kingfisher pour vous seront conservés par Computershare et ajoutés à tout versement de dividendes futur sur votre compte EquatePlus. Une fois la somme suffisante accumulée elle sera utilisée pour acheter une/des actions Kingfisher qui sera/seront ajoutée(s) à votre compte.

Vos Actions Supplémentaires

Si vous conservez vos Actions Achetées et vos Dividendes liés aux Actions Achetées sur votre compte EquatePlus jusqu'en juillet 2022, nous doublerons le nombre d'actions que vous détenez dans le cadre du Plan 1+1 en vous cédant la propriété de vos Actions Supplémentaires.

Un impôt s'applique lorsque vous devenez détenteur de vos Actions Supplémentaires. Si Kingfisher est tenu de payer ces taxes aux autorités locales en votre nom, nous évaluerons le montant de l'impôt dû et vendrons certaines de vos Actions Supplémentaires pour couvrir cette obligation. Nous traiterons ensuite les

montants via la fiche de paie et effectuerons certains ajustements pour nous assurer que l'impôt payé est correct. Enfin, nous paierons ces taxes à l'administration fiscale en votre nom, afin que vous n'ayez aucune mesure à prendre. Dans certains pays, vous pouvez être tenu de payer personnellement les impôts dus à l'administration fiscale. Si tel était le cas, nous vous fournirions toutes les informations nécessaires à ce sujet.

Le nombre net d'Actions Supplémentaires sera ensuite ajouté à votre compte EquatePlus.

En outre, si des dividendes sont versés par Kingfisher après juillet 2021, nous ajouterons des Dividendes liés aux Actions Supplémentaires à hauteur de tous les dividendes qui auraient été versés sur vos Actions Supplémentaires si vous les aviez possédées dès juillet 2021. Ces Dividendes liés aux Actions Supplémentaires seront également assujettis à l'impôt, tel que décrit ci-dessus, lors de leur acquisition en juillet 2022.

Cela signifie qu'en juillet 2022, votre compte EquatePlus peut détenir :

- les Actions Achetées avec vos contributions ;
- certains Dividendes liés aux Actions Achetées pour un montant égal à la valeur des dividendes versés sur vos Actions Achetées ;
- vos Actions Supplémentaires ; et
- certains Dividendes liés aux Actions Supplémentaires additionnels, pour un montant égal à la valeur de tous les dividendes qui auraient été versés sur vos Actions Supplémentaires si vous les aviez possédées dès juillet 2021.

Lorsqu'une charge fiscale survient sur les actions ci-dessus comptabilisées par la société, le nombre d'actions ajoutées à votre compte sera calculé après les déductions fiscales et sociales appropriées. Reportez-vous à la Note fiscale disponible sur le microsite du Plan 1+1 https://kingfisher-shareplan.com/.

Devenir actionnaire

Une fois que vos Actions Achetées sont versées sur votre compte EquatePlus en juillet 2021, vous devenez actionnaire de Kingfisher plc.

En tant qu'actionnaire, vous avez le droit de voter à l'Assemblée Générale Annuelle de Kingfisher et à toute autre assemblée des actionnaires. Si vous détenez vos Actions Achetées à certaines dates au cours de l'année, vous aurez le droit de recevoir tous les dividendes que la société verse à l'égard de ses actions. Ces dividendes seront réinvestis comme expliqué dans le chapitre précédent « vos Actions Supplémentaires ».

Vous pouvez être assujetti à l'impôt sur les dividendes que vous touchez sur vos Actions Achetées au moment où ces dividendes sont réinvestis. Vous serez personnellement tenu de verser tous les impôts dus en lien avec ces dividendes.

Pour savoir ce que vous devrez faire sur le plan fiscal lors de la perception des dividendes, reportez-vous à la Note fiscale disponible sur le microsite du Plan 1+1 https://kingfisher-shareplan.com/.

Comme pour tout investissement, il est important de noter que la valeur de vos actions Kingfisher peut chuter mais également augmenter.

Détention, vente et transfert de vos actions Kingfisher

Si vous adhérez au Plan 1+1, vous pouvez détenir toutes vos actions (vos actions achetées, actions supplémentaires, Dividendes liés aux Actions et Dividendes liés aux Actions Supplémentaires) sur votre compte EquatePlus tant que vous restez employé de Kingfisher.

Une fois que vous avez reçu vos Actions Achetées (juillet 2021) et vos Actions Supplémentaires (juillet 2022), vous pouvez les vendre quand bon vous semble (sous réserve du respect du règlement de Kingfisher concernant les dates d'achat et de vente des actions Kingfisher, qui vous sera communiqué le cas échéant). Voir ci-dessus.

Lorsque vous vendez vos actions, vous devrez payer des frais de gestion de 0,25%, soumis à un minimum de 10£. Ces frais seront automatiquement déduits du produit de votre vente d'actions.

N'oubliez pas que si vous vendez l'une de vos Actions Achetées avant juillet 2022, vous ne pourrez devenir détenteur d'Actions Supplémentaires, y compris au titre des Actions Achetées encore détenues.

Si vous décidez de vendre l'une de vos actions Kingfisher, le produit de la vente sera versé sur le compte bancaire que vous aurez désigné sur votre compte EquatePlus.

Lors de la vente vos actions, vous serez peut-être soumis à une taxe sur les plus-values, à savoir sur une possible augmentation de la valeur de vos Actions Achetées depuis leur achat, et sur toute augmentation de la valeur de vos Actions Supplémentaires depuis juillet 2022. Il sera de votre responsabilité personnelle de vous acquitter de ces paiements. Vous trouverez plus d'informations dans la Note fiscale disponible sur le microsite du Plan 1+1 https://kingfisher-shareplan.com/.

Départ de Kingfisher

Si vous quittez Kingfisher au cours de la Période d'inscription de 6 mois, vous ne pouvez pas participer au Plan 1+1 et vos contributions mensuelles vous seront restituées via votre fiche de paie. Les contributions sont détenues en livres sterling et seront converties dans votre monnaie locale en utilisant le taux de change en vigueur au moment voulu. En cas de variations du taux de change pendant la Période de contribution, il se peut que vous perceviez un montant supérieur ou inférieur à celui de vos contributions initiales en raison des fluctuations du taux de change.

Si vous quittez l'entreprise après que vos contributions ont été utilisées pour l'achat d'actions (actions achetées) mais avant juillet 2022, vous devez normalement vendre ou transférer vos actions achetées présentes sur votre compte EquatePlus dans les 6 mois suivant votre départ.

L'octroi d'Actions Supplémentaires en juillet 2022 dépend de la raison pour laquelle vous avez quitté votre emploi. Si vous démissionnez, vous perdrez alors le droit de bénéficier des Actions Supplémentaires ainsi que tous les Dividendes liés aux Actions Supplémentaires. Si vous partez pour cause de licenciement, de départ en retraite, la propriété de vos Actions Supplémentaires et de tous les Dividendes liés aux Actions Supplémentaires vous sera normalement transférée en juillet 2022, à condition que vous n'ayez pas vendu vos Actions Achetées ou vos Dividendes liés aux actions d'ici là. Dans les autres circonstances où votre départ est considéré comme étant dans de « bonnes conditions », vous pourrez également bénéficier du transfert des Actions Supplémentaires.
Dans ce cas, vous devez vendre ou transférer vos actions Kingfisher présentes sur votre compte EquatePlus dans les 6 mois suivant la date à laquelle vous devenez propriétaire des Actions Supplémentaires.

Si vous quittez l'entreprise après juillet 2022, vous pouvez conserver ou vendre vos Actions Achetées et Supplémentaires comme vous le souhaitez, mais vous devrez les vendre ou les transférer hors de votre compte EquatePlus dans les 6 mois suivant votre départ.

Quitter le Plan 1+1

Si vous souhaitez cesser de participer au Plan 1+1, vous êtes libre de le faire à tout moment.

Si vous arrêtez votre contribution mensuelle avant juillet 2021, toutes vos contributions vous seront restituées via votre fiche de paie. Les contributions sont détenues en livres sterling et seront converties dans votre monnaie locale en utilisant le taux de change en vigueur au moment voulu. En cas de variations du taux de change pendant la Période de contribution, il se peut que vous perceviez un montant supérieur ou inférieur à celui de vos contributions initiales en raison des fluctuations du taux de change.

Vos Actions Achetées vous appartiennent à partir de juillet 2021 une fois qu'elles ont été achetées par Computershare en votre nom à l'aide de vos contributions. Si vous décidez de vendre ou de transférer l'une de vos actions achetées ou l'un de vos Dividendes liés aux Actions présents sur votre compte EquatePlus avant juillet 2022, vous pouvez ensuite conserver les actions achetées et les Dividendes liés aux Actions restants sur votre compte EquatePlus, mais vous perdrez le bénéfice des Actions Supplémentaires et des Dividendes liés aux Actions Supplémentaires.

Tant que vous demeurez un employé de Kingfisher, vous pourrez conserver toutes les actions Kingfisher obtenues dans le cadre du plan sur votre compte EquatePlus.

Dates clés

Si vous décidez de rejoindre le Plan 1+1, les dates clés que vous devez connaître sont les suivantes :

Date à laquelle vous devez être employé pour être admissible à l'adhésion au Plan 1+1	22 septembre 2020
Période d'inscription au Plan 1+1	Du 12 octobre au 20 novembre 2020
Dernière date pour vous inscrire au Plan 1+1 si vous le souhaitez	20 novembre 2020
Première contribution mensuelle effectuée (prélevée sur le salaire)	Janvier 2021
Sixième et dernière contribution mensuelle effectuée	Juin 2021
Vos Actions Achetées sont versées sur votre compte EquatePlus	Juillet 2021
Des Dividendes liés aux Actions Achetées sont ajoutés à votre compte à hauteur de la valeur des dividendes versés sur vos Actions Achetées	De juillet 2021 à juillet 2022 et au-delà (si vous conservez vos Actions Achetées)
La propriété de vos Actions Supplémentaires et de vos Dividendes liés aux Actions Supplémentaires vous est transférée	Juillet 2022
Vous pouvez vendre ou transférer vos Actions Achetées sans perdre vos Actions Supplémentaires	Juillet 2022

Points à prendre en compte avant d'adhérer au Plan 1+1

- Quel montant pouvez-vous vous permettre de déduire de votre salaire chaque mois ? Vous pouvez cesser de cotiser à tout moment et vous faire rembourser les contributions déjà versées, mais vous quitterez alors le Plan 1+1 et ne pourrez plus recevoir d'actions supplémentaires. Il est également possible que les variations du taux de change impactent les contributions qui vous sont restituées et que celles-ci soient supérieures ou inférieures à votre contribution initiale dans la monnaie locale.

- Serez-vous toujours employé de Kingfisher ou dans le cadre d'un contrat à durée déterminée en juillet 2022, afin de pouvoir détenir vos Actions Supplémentaires ?

- Quel est votre point de vue sur le cours futur probable de l'action Kingfisher ? Lorsque vous devenez actionnaire, vous devez vous rappeler que le cours des actions de Kingfisher est susceptible de baisser et d'augmenter à l'avenir et que vous risquez de récupérer moins d'argent que la somme investie.

Informations fiscales et juridiques

Vos contributions sont prélevées sur votre paie.

Le présent document est un résumé des principales conditions générales du Plan 1+1. Toutefois, les modalités juridiques détaillées du Plan 1+1 sont énoncées dans les Conditions générales et le Règlement du Plan 1+1. Ces documents sont disponibles sur le microsite du Plan 1+1 https://kingfisher-shareplan.com/ . En cas de différences entre les conditions énoncées dans le présent document et les Conditions générales et le Règlement du Plan 1+1, seuls seront considérés comme documents de référence, les « Conditions générales et le Règlement du Plan 1+1 »

La possibilité d'acquérir des Actions Achetées et de recevoir des Actions Supplémentaires est offerte aux employés de Kingfisher de façon ponctuelle. D'autres occasions de participer peuvent se présenter à l'avenir, mais cela n'est actuellement pas envisagé.

Comme pour tout investissement, il convient de souligner les risques liés à la détention des Actions Achetées et des Actions Supplémentaires. Si le cours de ces actions peut augmenter, il peut également baisser.

Ce document ne constitue en aucun cas un quelconque conseil en investissement. En cas de doute sur le contenu de ce document ou sur les mesures à prendre, veuillez prendre immédiatement conseil auprès d'un conseiller financier indépendant dûment autorisé.

Veuillez noter que ni la Société, ni ses cadres ou conseillers ne peuvent vous conseiller en matière juridique ou fiscale en rapport avec le Plan 1+1. Si vous pensez avoir besoin d'un conseil juridique ou fiscal, vous devriez vous tourner vers une personne qualifiée pour obtenir un avis indépendant.